

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Brigitte Villeneuve	M. Frédéric Asselin
	Mme Nathalie Bellavance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. André Fontaine
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Serge Gagnon	M. Claire Messier
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 9 NOVEMBRE 2015 À 19H30**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

1. Ouverture de la séance (523-11-2015);
2. Adoption de l'ordre du jour (524-11-2015);
3. Consultation publique :
 - 3.1 projet de règlement numéro 1000-029 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer la concordance avec le règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, pour tenir compte du périmètre d'urbanisation situé à l'est de la ville ;
 - 3.2 projet de règlement numéro 1001-255 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'assurer la concordance avec le règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins pour tenir compte du périmètre d'urbanisation situé à l'est de la ville et afin de redéfinir la délimitation des affectations du sol et les normes et dispositions s'y rattachant;
 - 3.3 projet de règlement numéro 1005-036 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin d'encadrer les projets immobiliers à proximité de la gare de Terrebonne selon les objectifs d'aménagement d'un TOD et du règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins ;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance (525-11-2015).

Donné à Terrebonne, ce 6^e jour du mois de novembre 2015.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
/jl

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
9 NOVEMBRE 2015**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le lundi 9 novembre 2015 à 19 h 30 à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marc Campagna
Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	André Fontaine
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Serge Gagnon	Claire Messier
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal
Marie-Josée Beaupré	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absent Monsieur le conseiller Frédéric Asselin.

RÉSOLUTION NO : 523-11-2015
PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, demande l'ajournement. Reprise de la séance et adoption de l'ordre du jour à 19h50.

RÉSOLUTION NO : 524-11-2015
PROPOSÉ PAR : Marc Campagna
APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

Le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et le directeur de l'urbanisme durable, Monsieur Michel Larue, expliquent les projets de règlements énumérés ci-après et entendent les personnes qui désirent s'exprimer :

- projet de règlement numéro 1000-029 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer la concordance avec le règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, pour tenir compte du périmètre d'urbanisation situé à l'est de la ville ;
- projet de règlement numéro 1001-255 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'assurer la concordance avec le règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins pour tenir compte du périmètre d'urbanisation situé à l'est de la ville et afin de redéfinir la délimitation des affectations du sol et les normes et dispositions s'y rattachant;
- projet de règlement numéro 1005-036 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin d'encadrer les projets immobiliers à proximité de la gare de Terrebonne selon les objectifs d'aménagement d'un TOD et du règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins .

RÉSOLUTION NO : 525-11-2015

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
9 NOVEMBRE 2015**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 9 novembre 2015, à 20h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marc Campagna
Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	André Fontaine
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Serge Gagnon	Claire Messier
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal
Marie-Josée Beaupré	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absent Monsieur le conseiller Frédéric Asselin.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 7, 14, 21 et 28 octobre 2015.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois d'octobre 2015 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1^{er} janvier au 31 octobre 2015 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste pour le mois d'octobre 2015 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois d'octobre 2015.

- Dépôt par le trésorier des états comparatifs de la Ville pour l'exercice 2015 conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

RÉSOLUTION NO : 526-11-2015

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Allocution de monsieur le maire Jean-Marc Robitaille
Rapport sur la situation financière
et dépôt de la liste des contrats mentionnés à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes
et de la liste de la rémunération et allocation versées aux élus selon la Loi sur le traitement des élus municipaux

*Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,
Chers membres du conseil,*

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, j'ai l'honneur ce soir de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Ville de Terrebonne pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2014.

Ce rapport fait notamment état :

*des résultats financiers de l'exercice 2014;
du rapport des vérificateurs;
des indications préliminaires sur les résultats de l'année en cours;
des orientations budgétaires pour 2016 et du prochain programme triennal des dépenses en immobilisation (PTI) 2016-2017-2018.*

De plus, tel qu'exigé par la loi, vous trouverez en annexe :

*un tableau présentant la rémunération et les allocations de dépenses accordées aux élus;
la liste des contrats de plus de 2 000 \$ accordés à des fournisseurs du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015 et dont le total excède 25 000 \$ pour ce même fournisseur;
la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés d'octobre 2014 à septembre 2015 par le comité exécutif et le conseil municipal.*

États financiers 2014

Nous sommes heureux de vous rappeler qu'encore une fois, Terrebonne a généré un excédent de fonctionnement qui se chiffre à 10,4 M\$ pour l'année 2014, tel que confirmé le 17 août dernier lors du dépôt du rapport financier.

Les revenus réels de fonctionnement de la dernière année ont atteint 191,2 M\$ et les dépenses réelles, (les charges moins les éléments de conciliation aux fins fiscales) ont été de 180,8 M\$, constituant ainsi un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 10,4 M\$, tel qu'indiqué au sommaire des résultats à des fins fiscales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

Cette capacité que nous avons de présenter des états financiers équilibrés ou, mieux encore, des excédants financiers, démontre sans équivoque notre volonté d'administrer les fonds publics avec rigueur.

D'ailleurs, toujours dans cette optique de gestion responsable et proactive, plus de 6,7 M\$, c'est-à-dire près de 65 % de ce surplus comptable, a été affecté à des réserves, soit pour des dépenses planifiées, soit pour permettre la réalisation des différents projets d'amélioration des services. À titre d'exemple, notons l'amélioration du transport collectif, les investissements dans nos infrastructures, l'entretien des étangs aérés, la réserve pour le fonds de l'arbre.

De cette somme, 2.5 M\$ doivent obligatoirement être affectés à des réserves puisque prévus au budget 2014 et taxés en conséquence. Par exemple, pensons à la taxe sur les infrastructures et la réserve pour le transport en commun.

L'administration municipale de la Ville de Terrebonne travaille à concrétiser une vision du développement novatrice, qui s'appuie sur des valeurs que nous avons toujours priorisées telles la famille, le développement durable et la mise en valeur des forces de notre économie locale.

Nous investissons dans le maintien et l'amélioration de la qualité de vie des gens, nous élaborons des budgets rigoureux qui nous permettent de concrétiser des projets structurants pour nos concitoyennes et nos concitoyens.

Rapport des vérificateurs

Les états financiers consolidés de la Ville de Terrebonne ont été audités et selon le rapport de l'auditeur indépendant et du vérificateur général de la Ville de Terrebonne, et je cite, « À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Terrebonne et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Indications préliminaires sur les résultats de l'année en cours

Forte de son expérience, notre administration maintient le cap dans une optique de saine gestion des deniers publics. Nous continuons à faire preuve d'une planification structurée et à concentrer nos efforts pour optimiser nos opérations.

Ainsi, les rapports soumis par le comité de suivi budgétaire pour l'exercice financier 2015 laissent voir que nous nous dirigeons vers une autre année consécutive d'équilibre budgétaire.

Principales réalisations en 2015

Cette année nous aura permis de réaliser d'importants projets qui contribuent à la qualité de vie de notre population. C'est d'ailleurs ce que l'on a pu constater lors de la présentation du budget 2015, alors que le plan triennal d'immobilisations faisait état de près de 199,3 M\$ en investissements pour divers projets.

Pensons notamment à la poursuite du plan directeur d'aménagement des parcs avec l'inauguration de deux parcs majeurs, soit le parc Marcel-De La Sablonnière dans le quartier écoresponsable Urbanova et le parc Joseph-Bourgouin dans le développement Jardins Angora. Nous avons aussi entamé les travaux pour le Pavillon Napoléon-Gauthier, une importante ressource pour nos organismes communautaires et pour la population en général.

Il faut également mentionner le projet de prolongement de la TransTerrebonne vers l'Est qui est en cours et qui viendra assurer un lien plus sécuritaire et plus convivial à notre réseau cyclable urbain.

Rappelons aussi que nous avons procédé à l'aménagement des bretelles d'accès temporaires sur l'autoroute 640 à la hauteur d'Urbanova, une mesure importante pour améliorer la fluidité de la circulation, en plus de compléter diverses infrastructures pour ce même projet.

Le secteur du transport collectif n'est pas en reste avec la bonification de l'offre de service en transport en commun et la mise en opération du Train de l'Est qui s'est faite à la fin de l'année 2014.

Au-delà de ces chiffres, nous gardons toujours en tête le respect de la capacité de payer des contribuables. Le compte de taxes demeure compétitif par rapport à celui de nos voisins et des municipalités semblables à la nôtre au Québec.

Notre bilan positif est le reflet de l'énergie que nous avons déployée, et que nous continuons d'insuffler au développement économique et social de notre collectivité. Ce bilan reflète également notre constante volonté de faire de Terrebonne une ville à l'image de ses citoyennes et ses citoyens. C'est aussi ça la qualité de vie exceptionnelle de Terrebonne.

La vitalité économique de notre ville est un facteur important de développement. À ce chapitre, nous avons continué d'appuyer la communauté d'affaires qui est un moteur important à Terrebonne. Ce travail de concertation est essentiel afin de générer des emplois de qualité et il permet à un nombre grandissant de Terrebonniennes et de Terrebonniens de travailler à proximité de leur lieu de résidence.

Bref, 2015 aura été une année sous le signe de la vigueur économique. Il ne suffit que de se promener un peu sur notre territoire pour constater que les investissements et les nouveaux projets ne cessent de voir le jour dans notre région, ce qui est un excellent indicateur de notre santé et vitalité économiques.

Fort de l'ensemble de nos bilans positifs successifs, nous sommes résolument décidés à poursuivre notre travail avec la même ardeur, la même lucidité et la même rigueur pour continuer à faire prospérer Terrebonne pour le bien-être de la population actuelle et future.

Orientations budgétaires 2016

L'élaboration du budget 2016 qui sera présenté sous peu au conseil municipal reflète en tout point notre volonté d'offrir à nos concitoyennes et nos citoyens des services de qualité, tout en faisant preuve de prudence et de rigueur dans le choix de nos investissements. Le budget 2016 sera présenté lors de la séance régulière du 14 décembre prochain.

Orientations du prochain programme triennal des immobilisations (PTI 2016-2018)

Le prochain programme triennal des immobilisations a été préparé sous le signe de la continuité. Au cours des prochaines années, nous poursuivrons donc nos investissements et nous travaillerons à la mise sur pied de plusieurs projets structurants pour l'avenir de Terrebonne.

Parmi ceux-ci, on peut citer les travaux préparatoires en vue du futur échangeur pour le projet Urbanova, la construction du nouveau quartier général de la police et la réfection d'infrastructures dans le cadre du volet III du programme subventionné de la Taxe d'essence Canada-Québec (TECQ).

Au chapitre des nouveaux projets figure le développement de la Croisée urbaine dans l'est. Rappelons que la Croisée urbaine est un vaste projet de développement de style TOD qui mettra en valeur le transport actif et collectif et la proximité des services dans une optique de vie de quartier. Mentionnons aussi les importants investissements prévus afin d'améliorer la performance à la station d'épuration La Pinière.

Il est important de rappeler que le plan triennal des immobilisations est réalisé dans la mesure où les investissements privés sont au rendez-vous, tout en respectant également la capacité de payer des contribuables.

Notre ville se développe à un rythme soutenu, propulsée par le dynamisme de sa population et notre administration continuera à faire des choix judicieux et porteurs pour l'avenir de Terrebonne.

En terminant, je tiens à remercier l'ensemble de notre administration municipale, en particulier Messieurs Luc Papillon, Daniel Sauriol, Denis Levesque, Luc Legris, madame Francine Blain et toute leur équipe, ainsi que mes collègues du conseil municipal pour leur professionnalisme et leur dévouement.

Je vous remercie de votre attention.



Jean-Marc Robitaille
Maire
Ville de Terrebonne

RÉSOLUTION NO : 527-11-2015

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (526-11-2015);
2. Adoption de l'ordre du jour (527-11-2015);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2015 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 13 et du 26 octobre 2015 (528-11-2015);

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Proclamation de la journée du 14 novembre 2015 « Journée Mondiale du Diabète » (529-11-2015) ;
- 4.2 Nomination du maire suppléant (530-11-2015) ;
- 4.3 Adoption du règlement numéro 628-2 modifiant le règlement numéro 628 de tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité - nouvelle tarification pour les inscriptions de décembre 2015 – activités de loisirs (531-11-2015);
- 4.4 Adoption du règlement numéro 647 décrétant la réalisation d'un plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels (532-11-2015);
- 4.5 Avis de motion - (#428-7) modifiant le règlement 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrière et sablière) (533-11-2015);

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Appropriation de soldes disponibles et d'excédents de fonctionnement affectés et affectation en réduction du solde des emprunts à refinancer – émission du 1^{er} décembre 2015 (534-11-2015);
- 5.2 Résolution de concordance - émission d'obligations au montant de 47 367 000 \$ (535-11-2015);
- 5.3 Résolution de courte échéance – émission d'obligations au montant de 47 367 000 \$ (536-11-2015);

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 6.1 Adoption de soumission – entretien de l'éclairage de parcs et stationnements pour un contrat d'un an avec quatre (4) options de renouvellement (537-11-2015);

7. URBANISME

- 7.1 Dérogations mineures (538-11-2015) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (539-11-2015) ;

- 7.3 Adoption du règlement numéro 1001-229 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – création de la zone 8260-684 située sur le rang Saint-François à même une partie des zones 8260-20, 8260-68 et 8260-96 afin d’y autoriser les usages du groupe Habitation de classes A, B, C et D ainsi que l’usage Institutionnel de classe A dans un objectif de requalification du secteur (540-11-2015);
- 7.4 Adoption du règlement numéro 1001-251 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – modification de l’encadrement des stations de compostage dans les zones 0266-07 (chemin des Quarante-Arpents et au nord-ouest de l’autoroute 640) et 9864-72 (montée Dumais, à la croisée du chemin des Quarante-Arpents) (541-11-2015);
- 7.5 Demande à la CMM de reconnaître le « Corridor forestier du Grand Coteau » comme élément essentiel de la « Ceinture et Trame Verte et Bleue du Grand Montréal » (542-11-2015);
- 7.6 Acceptation de la promesse de vente en faveur de la Ville du lot 2 440 075 du cadastre du Québec – rue Saint-Louis et autorisation de signature de l’acte de vente (543-11-2015) ;

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Reconnaissance d’organismes selon la Politique de reconnaissance (544-11-2015);

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Autorisation – impositions de suspension sans solde – dossiers BLE-161015-GT, BLE-161015-DR et BLE-141015-DL (545-11-2015);
- 9.2 Autorisation – imposition de suspension sans solde – dossier INC-091015-EV (546-11-2015);
- 9.3 Autorisation – création d’un poste de « technicien analyste d’affaires » à la Direction des technologies de l’information dans le cadre du projet d’acquisition et d’implantation d’une nouvelle solution logicielle pour la sécurité publique (547-11-2015);
- 9.4 Adoption du nouvel organigramme de la direction de la police et nomination du directeur adjoint, division des services auxiliaires (548-11-2015);

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Acceptation de l’offre de services de la firme ICO Technologies de Shawinigan pour le développement d’une application logicielle moderne et intégrée de gestion de la sécurité publique et autorisation de signature de l’entente de partenariat (549-11-2015);

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 14 décembre 2015, à 19 h 30.

13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE (550-11-2015)

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 528-11-2015

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2015 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 13 et du 26 octobre 2015 soient adoptés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 529-11-2015

CONSIDÉRANT QUE Diabète Rive Nord, regroupant plus de 400 membres de la MRC Les Moulins et de l'Assomption, offre des services d'aide et de soutien aux personnes diabétiques de ces régions et œuvre particulièrement à la prévention du diabète, en plus de collaborer aussi avec JAID Québec, une association qui rejoint les jeunes adultes insulino-dépendants (diabétique du type 1) du Québec et dont le siège social est à Terrebonne;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Michel Morin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne proclame la journée du 14 novembre 2015, la « Journée Mondiale du Diabète ».

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Diabète Rive-Nord.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 530-11-2015

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche soit nommée maire suppléant pour la période du 10 novembre 2015 au 14 mars 2016.

Lorsque le maire est absent, que Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche soit autorisée à signer ou endosser, conjointement avec le trésorier, les chèques, billets promissoires et autres effets de commerce, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document, tel que protocole d'entente, contrat etc.

QUE le conseil municipal remercie Madame Claire Messier pour le travail accompli à titre de maire suppléant.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 531-11-2015

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le règlement modifiant le règlement de tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité afin d'adopter une nouvelle tarification pour les inscriptions de décembre 2015 pour les activités de loisirs, soit adopté sous le numéro 628-2.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 532-11-2015

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le règlement décrétant la réalisation d'un plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels et prévoyant un emprunt n'excédant pas 250 000 \$, soit adopté sous le numéro 647.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 533-11-2015

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 428-7) modifiant le règlement 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 534-11-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne procédera, le 1^{er} décembre 2015, au refinancement de divers règlements d'emprunt ;

ATTENDU QUE certains règlements à refinancer comportent des soldes disponibles et des excédents de fonctionnement affectés qui doivent être appliqués en réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-1304-REC du comité exécutif du 28 octobre 2015,

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'appropriation des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés et leurs affectations en réduction du solde de l'emprunt à refinancer, à savoir :

ÉMISSION 1^{er} DÉCEMBRE 2015			
Règlement	Solde disponible	Règlement	Solde disponible
88	2 642,95\$	414	8 032,89\$
166	6 167,45\$	420	5 213,91\$
52-1	69 108,30\$	438	27 411,31\$
363	3 191,45\$	462	10 106,85\$
412	10 309,49\$	469	4 799,49\$
417	15 495,08\$	163	10 112,94\$
437	2 255,14\$	227	131 790,06\$
456	2 457,92\$	322	343 767,03\$
467	178 431,58\$	406	36 961,37\$
157	3 336,39\$	416	36 394,20\$
220	29 018,00\$	426	1 471,97\$
274	7 031,24\$	446	142 900,00\$
385	214 954,50\$	465	5 350,42\$
		TOTAL	1 308 711,93\$

QUE le conseil municipal autorise l'appropriation de l'excédent de fonctionnement affecté des règlements suivants et de leurs affectations en réduction du solde de l'emprunt à refinancer :

Règlement	Excédent de fonctionnement affecté
179	7 749,00\$
441	70 400,00\$
TOTAL	78 149,00\$

QUE le conseil municipal autorise l'appropriation des soldes disponibles des règlements mentionnés ci-dessus et leurs affectations en réduction du solde de l'emprunt à refinancer :

88	220	322	412	420	446	467
157	227	363	414	426	456	469
163	52-1	385	416	437	462	
166	274	406	417	438	465	

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0492 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au service du financement municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 535-11-2015

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 47 367 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
71	29 503 \$
909	14 300 \$
72	28 943 \$
911	450 360 \$
925	632 200 \$
88	201 779 \$
124	119 900 \$
2337(2337-1)	61 350 \$
52-1	36 986 \$
127	42 473 \$
144	15 107 \$
76	18 700 \$
145	7 126 \$
76	20 600 \$
146	4 598 \$
107	26 633 \$
155	4 778 \$
117	77 800 \$
156	21 983 \$
138	50 100 \$
157	40 289 \$
138	25 000 \$

158	13 183 \$
177	166 900 \$
159	4 807 \$
189	86 900 \$
196	149 700 \$
160	29 827 \$
201	190 983 \$
161	51 438 \$
162	26 276 \$
220	50 710 \$
221	120 100 \$
163	141 912 \$
164	7 128 \$
227	215 244 \$
165	13 099 \$
230	23 923 \$
231	222 390 \$
166	21 085 \$
167	24 152 \$
911-1	27 048 \$
168	21 215 \$
925-1	54 400 \$
2266	63 279 \$
169	7 860 \$
140	28 586 \$
171	22 343 \$
173	36 624 \$
143	46 188 \$
174	48 116 \$
2362	46 427 \$
176	66 190 \$
2376	4 400 \$
178	64 900 \$
353	156 700 \$
179	70 975 \$
397	46 300 \$
185	32 337 \$
412	17 491 \$
435	656 233 \$
186	22 575 \$
438	1 546 489 \$
426	41 028 \$
456	291 242 \$
417	273 805 \$
462	213 093 \$
414	731 503 \$
372	135 300 \$
406	198 739 \$
467	53 068 \$
313	262 100 \$
363	491 909 \$
432	181 000 \$
163	103 700 \$
437	42 445 \$
385	1 872 738 \$
465	55 550 \$

469	399 101 \$
909	38 200 \$
401	121 300 \$
911	1 201 880 \$
420	276 886 \$
925	1 690 500 \$
2337(2337-1)	163 655 \$
274	27 269 \$
52-1	102 205 \$
416	16 706 \$
71	50 800 \$
322	553 733 \$
72	60 000 \$
400	1 086 000 \$
444	64 000 \$
76	51 800 \$
511	350 000 \$
76	57 000 \$
518	235 000 \$
88	274 578 \$
539	1 076 665 \$
107	78 400 \$
549	545 000 \$
117	215 300 \$
560	2 383 000 \$
124	163 100 \$
581	310 000 \$
127	147 400 \$
583	3 560 000 \$
138	138 400 \$
598	258 000 \$
138	69 200 \$
610	193 000 \$
140	172 200 \$
617	9 000 \$
143	669 200 \$
624	78 000 \$
144	46 800 \$
630	7 960 077 \$
145	15 200 \$
541	37 500 \$
146	17 100 \$
568	120 145 \$
155	17 900 \$
568	31 500 \$
156	63 100 \$
157	54 875 \$
626	5 000 \$
631	838 000 \$
158	37 100 \$
159	14 900 \$
542	166 000 \$
160	58 600 \$
161	109 689 \$
162	41 900 \$
163	192 975 \$

164	23 700 \$
165	27 200 \$
166	28 648 \$
167	39 400 \$
168	47 900 \$
169	15 300 \$
171	46 400 \$
173	126 600 \$
174	80 200 \$
176	90 500 \$
177	461 500 \$
178	22 900 \$
179	27 900 \$
185	44 000 \$
186	50 100 \$
189	236 300 \$
196	407 300 \$
201	531 900 \$
220	140 272 \$
221	332 300 \$
227	595 566 \$
230	75 000 \$
231	604 565 \$
911-1	79 900 \$
925-1	148 000 \$
2266	180 600 \$
2362	188 600 \$
2376	12 100 \$
527	2 020 829 \$
535	213 475 \$
556	205 625 \$
562	1 447 025 \$
575	445 225 \$
590	131 170 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 47 367 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 1^{er} décembre 2015.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS .

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE TERREBONNE
801, boulevard des Seigneurs
TERREBONNE, QC
J6W 1T5

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Terrebonne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 536-11-2015

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 47 367 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 909, 911, 925, 2337(2337-1), 52-1, 76, 107, 117, 138, 177, 189, 196, 201, 220, 221, 227, 230, 231, 911-1, 925-1, 2266, 140, 143, 2362, 2376, 353, 397, 412, 435, 438, 456, 462, 372, 467, 432, 437, 465, 469, 401, 420, 274, 416, 322, 400, 444, 511, 518, 539, 549, 560, 581, 583, 598, 610, 617, 624, 630, 541, 568, 626, 631, 542, 71, 72, 88, 124, 127, 144, 145, 146, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 171, 173, 174, 176, 178, 179, 185, 186, 426, 417, 414, 406, 313, 363, 385, 527, 535, 556, 562, 575 et 590, la Ville de Terrebonne émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Tableau combiné terme de 5 et 10 ans - Financement No 62 - 27 007 000 \$

cinq (5) ans (à compter du 1^{er} décembre 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 à 2025, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 400, 444, 511, 518, 539, 549, 560, 581, 583, 598, 610, 617, 624, 630, 541, 568, 626, 631 et 542, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

dix (10) ans (à compter du 1^{er} décembre 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 400, 444, 511, 518, 539, 549, 560, 581, 583, 598, 610, 617, 624, 630, 541, 568, 626 et 542, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Tableau combiné terme de 5 ans - Financement No 63 - 20 360 000,00 \$

cinq (5) ans (à compter du 1^{er} décembre 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 178, 179, 426, 417, 414, 406, 313, 363, 163, 385, 527, 535, 556, 562, 575 et 590, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 537-11-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien de l'éclairage de parcs et stationnements pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9071) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 30 septembre 2015 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 octobre 2015 à 11 h 01, à savoir :

JNA Leblanc électrique inc.	36 642,53\$ t.t.c.
Laurin, Laurin (1991) inc.	41 523,23\$ t.t.c.
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Itée	42 961,27\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société JNA Leblanc électrique inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 octobre 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 30 octobre 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-1344-REC du comité exécutif du 4 novembre 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **JNA LEBLANC ÉLECTRIQUE INC.**, datée du 20 octobre 2015, pour l'entretien de l'éclairage de parcs et stationnements, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 31 870\$ (taxes en sus).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 538-11-2015

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2015;

ATTENDU QU'un avis a été publié les 24 et 28 octobre 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

1. D15-1805 / 545-555, rue David / Stéphane Arsenault / lots 2 919 207 et 3 249 683

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de construire une habitation unifamiliale sur le lot 3 249 683 :

- la réduction de la marge minimale avant à 6,09 mètres alors que l'article 12 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge minimale de 7,5 mètres en cour avant dans la zone 8162-18.

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de construire une habitation unifamiliale sur le lot 2 919 207 :

- la réduction de la marge minimale avant à 6,12 mètres alors que l'article 12 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge minimale de 7,5 mètres en cour avant dans la zone 8162-18.

2. D15-1807 / 1961, chemin Gascon / Enseignes Décor Design Plus inc. / lot 3 264 429

QUE le conseil municipal autorise, pour un projet d'affichage mural, l'installation d'une enseigne sur une quatrième élévation alors que l'article 315 du règlement de zonage numéro 1001 limite à trois les élévations sur lesquelles l'affichage mural est permis.

QUE le conseil municipal **refuse**, pour un projet d'enseigne sur socle, l'ajout d'une deuxième enseigne détachée sur un terrain de 2 182,6 mètres carrés alors que l'article 311 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit qu'une seule enseigne détachée soit permise pour les terrains inférieurs à 10 000 mètres carrés.

3. D15-1822 / boulevard Laurier / Quanta Architecture / lots 1 892 201 et 1 892 202

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la construction d'un projet commercial intégrant trois bâtiments :

- la réduction des aires d'isolement autour des bâtiments à 0 mètre alors que l'article 224 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une aire d'isolement minimale de 2 mètres;
- l'augmentation de la largeur de l'entrée charretière située sur le boulevard Laurier à 11 mètres alors que l'article 275 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une largeur maximale de 10 mètres;
- la réduction de la marge avant à 9 mètres alors que l'article 474 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge avant minimale de 15 mètres;
- la réduction de la marge avant-secondaire à 4 mètres alors que l'article 474 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge avant-secondaire minimale de 12,5 mètres.

4. D15-1635 / 2425, avenue du Lac / Éric Senneville / lots 2 123 556, 2 123 557, 2 123 558 et 3 396 677

QUE le conseil municipal autorise, afin de régulariser le bâtiment principal sur le lot 2 123 558, de détacher les lots 2 123 556 et 2 123 557, et autorise:

- la réduction de la marge arrière minimale à 2,88 mètres au lieu de 7,50 mètres tel qu'indiqué à la grille des usages et des normes de la zone 8965-86 (charte A);
- l'augmentation de l'empiètement maximal d'une construction souterraine (chambre froide) en cour arrière à 2,65 mètres au lieu de 2 mètres tel qu'indiqué au tableau D de l'article 109 du règlement de zonage numéro 1001.

5. D15-1824 / 3505, rue Lamothe / Roberto Melgar-Palacios / lot 2 919 974

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de régulariser la marge avant et arrière d'un bâtiment principal, la réduction de la marge avant à 4,82 mètres et la marge arrière à 7,01 mètres alors que la grille des usages et des normes 8262-72 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit respectivement une marge avant de 6 mètres minimum et une marge arrière à 7,5 mètres minimum.

6. D15-1943 / 3305, chemin Martin / Demers Robert et Gilles inc. / lots 2 921 523 et 3 149 056

QUE le conseil municipal autorise, pour un projet de subdivision (superficie de lot), la réduction de la superficie du lot projeté (2 921 523 partie) à 5 000 mètres carrés alors que la grille des usages et des normes 8567-92 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une superficie minimale de 50 000 mètres carrés.

7. D15-1786 / 1991, rue Philippe-Chartrand / Pierre-Yvon Blais / lot 1 887 938

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de régulariser la marge arrière d'un bâtiment principal à des fins de transaction immobilière, la réduction de la marge arrière à 2,96 mètres alors que la grille des usages et des normes applicables à la zone 8968-14 prévoit une marge arrière minimale de 7,5 mètres.

8. D15-1880 / 1390, chemin Saint-Roch / Gilles Nadon / lot 4 714 790

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de régulariser une remise de dimension excédentaire, l'augmentation à 33,7 mètres carrés de la dimension d'une remise alors que l'article 125, alinéa 2, du règlement de zonage numéro 1001 limite cette superficie à 19 mètres carrés.

9. D15-1809 / 3880, rue Téléspore / Richard Lyonnais / lot 2 918 623

QUE le conseil municipal refuse, pour un projet de subdivision (option 1), la réduction de la superficie de deux lots résidentiels projetés à respectivement 1 145,4 mètres carrés alors que la grille des usages et des normes 8162-18 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une superficie minimale de 2 000 mètres carrés.

QUE le conseil municipal refuse, pour un projet de subdivision (option 2), la réduction de la superficie de deux lots résidentiels projetés à respectivement 1 077,2 et 1 213,6 mètres carrés alors que la grille des usages et des normes 8162-18 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une superficie minimale de 2 000 mètres carrés.

**10. D15-1707 / 336, montée des Pionniers / Reitmans
Canada Ltée / lot 1 946 510**

QUE le conseil municipal autorise, dans le cadre d'un projet d'affichage, l'affichage sur une quatrième élévation du bâtiment alors que l'article 315 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit l'affichage sur trois élévations maximum dans le cas d'un bâtiment situé sur un terrain ayant front sur 2 rues et plus, et ce, à la condition suivante :

- 1- Que la superficie d'affichage ne dépasse pas 2% de la superficie de cette quatrième élévation.

**11. D15-1965 / 2590, côte de Terrebonne / Denis Caron / lot
4 967 422**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la construction d'un bâtiment accessoire, la construction de 2 bâtiments accessoires juxtaposés alors que l'article 110.4 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit qu'aucune construction accessoire ne peut être juxtaposée à une autre construction accessoire.

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la construction d'un bâtiment accessoire, l'augmentation de la superficie d'une remise à 24,15 mètres carrés alors que l'article 125 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une superficie maximale de 19 mètres carrés.

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la construction d'un bâtiment accessoire, l'augmentation de la largeur d'une entrée charretière en demi-cercle à 4,27 mètres alors que l'article 279.1 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une largeur de 4 mètres.

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre le projet d'aménagement paysager, la réduction de la distance entre deux entrées charretières à 4,27 mètres alors que l'article 279.2 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une distance de 9 mètres.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 539-11-2015

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées aux procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre, du 8 octobre et du 5 novembre 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre, du 8 octobre et du 5 novembre 2015 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 25:

- 1. D15-1695 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
545, rue David / lot 3 249 683
Habitations Des A.S. inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon les plans, élévations, la planche des matériaux et le plan d'implantation réalisés par M. J. Dagenais, architecte, le tout identifié « Annexe D15-1695 ».

- 2. D15-1694 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
555, rue David / lot 2 919 207
Stéphane Arsenault**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, (garage détaché) selon les plans, élévations, la planche des matériaux et le plan d'implantation réalisés par M. J. Dagenais, architecte, le tout identifié « Annexe D15-1694 ».

- 3. D15-1265 Projet de construction d'un ensemble commercial intégré « IGA Express, Shell et Belle Province »
Boulevard Laurier / lots 1 892 201 et 1 892 202
Quanta Architecture**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un projet intégrant trois immeubles à vocation commerciale ainsi qu'un îlot pompes selon le plan réalisé par Quantas Architecture, le tout identifié « Annexe D15-1265 », et ce, à la condition suivante :

1. Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable de 80 000\$ pour le bâtiment et de 10 000\$ pour l'aménagement paysager, afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux.

- 4. D15-1390 Projet d'affichage « RW & CO »
336, montée des Pionniers / lot 1 946 510
Reitmans Canada Ltée**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « RW & CO » selon le plan réalisé par Déco Signalisation, le tout identifié « Annexe D15-1390 ».

5. **D15-1936** **Projet d'aménagement paysager résidentiel (remise, entrées charretières)**
2590, côte de Terrebonne / lot 4 967 422
Denis Caron

QUE le conseil municipal autorise le projet de remise selon le plan réalisé par M. Denis Caron, le tout identifié « Annexe D15-1936 » et le projet d'aménagement extérieur de l'immeuble de type résidentiel selon le plan réalisé par Prestige Paysage, le tout identifié « Annexe D15-1936 ».

6. **D15-1837** **Projet d'agrandissement résidentiel**
285, 10ème Avenue / lot 2 921 449
Carlo Bétancourt

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Claude Matte, le tout identifié "Annexe # D15-1837".

7. **D15-2095** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
1250, rue de l'Abricotier / lot 3 989 031
Construction P.M. inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans et élévations réalisés par Nantel Consultant et le plan d'implantation réalisé par le Groupe Meunier, le tout identifié " Annexe # D15-2095".

8. **D15-2008** **Projet d'agrandissement résidentiel**
1851, place des Aigles / lot 2 918 535
Alain Bélair

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Stéphane Gendron, le tout identifié "Annexe # D15-2008".

9. **D15-1920** **Projet d'agrandissement résidentiel**
7750, chemin du Curé-Barrette / lot
3 913 303
Marie-Michèle Therrien

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Dessin R.G, le tout identifié " Annexe # D15-1920".

10. **D15-2064** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
Rue Diane / lot 2 919 874
Yves Lemieux

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon les plans et élévations réalisés par Planiplan et le plan d'implantation réalisé par Le groupe XYZ Civitas, le tout identifié " Annexe # D15-2064".

- 11. D15-1887 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
122, rue de l'Érable-Noir / lot 4 310 533
Les Entreprises Réjean Goyette inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans et élévations réalisés par Les Entreprises Réjean Goyette inc. et le plan-projet d'implantation réalisé par M. Sylvain Lebel, le tout identifié " Annexe # D15-1887 ".

- 12. D15-2179 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
134, rue de l'Érable-Noir / lot 4 310 531
Les Entreprises Réjean Goyette inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans et élévations réalisés par Les Entreprises Réjean Goyette inc. et le plan-projet d'implantation réalisé par M. Sylvain Lebel, le tout identifié " Annexe # D15-2179 ".

- 13. D15-1939 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
140, rue de l'Érable-Noir / lot 4 310 530
Les Entreprises Réjean Goyette inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans et élévations réalisés par Les Entreprises Réjean Goyette inc. et le plan-projet d'implantation réalisé par M. Sylvain Lebel, le tout identifié " Annexe # D15-1939 ".

- 14. D15-2164 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
2769, rue du Florilège / lots 4 048 916 et 4 048 923
Natacha Coutsis**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans et élévations réalisés par M. Y. Bilodeau et le plan d'implantation réalisé par Horizon arpenteurs-géomètres inc., le tout identifié " Annexe D15-2164 ".

- 15. D15-2025 Projet d'affichage "Restaurant Déjeuner-Dîner"
1904, chemin Gascon / lot 2 442 719
Les Enseignes Techno Plus inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Restaurant Déjeuner-Dîner" selon le plan réalisé par Les Enseignes Techno Plus inc., le tout identifié " Annexe # D15-2025 ".

- 16. D15-2027 Projet d'affichage "Pizza Bravo Express"
1920, chemin Gascon / lot 2 442 719
Les Enseignes Techno Plus inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Pizza Bravo Express" selon le plan réalisé par Les Enseignes Techno Plus inc., le tout identifié " Annexe # D15-2027 ".

**17. D15-2213 Projet de rénovation résidentielle
833, rue Léon-Martel / lot 2 916 066
Lyne Gagné**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par Mme Lyne Gagné, le tout identifié " Annexe # D15-2213 ".

**18. D14-2498 Projet de construction multifamiliale
« Urbanova »
975, rue Marie-Gérin-Lajoie / lot 5 097 642
Habitations Norplex inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction de 4 habitations multifamiliales isolées selon les plans, élévations, le plan d'implantation, la planche des matériaux et la grille d'empreinte écologique réalisés par ZN Design, le tout identifié " Annexe # D14-2498 ", et ce, aux conditions suivantes :

1. Que le demandeur s'engage à déposer à chacune des demandes de permis, une garantie financière remboursable de 75 000 \$ pour le bâtiment et de 15 000 \$ pour l'aménagement paysager, afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux ;
2. Que l'aménagement paysager soit effectué dans l'année suivant l'émission du permis.

**19. D15-1987 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
255, rue Marie-Josée / lot 5 396 863
Joël Pilon**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon les plans et élévations réalisés par M. Yannick Robert et le plan d'implantation réalisé par M. Joël Pilon, le tout identifié "Annexe # D15-1987 ".

**20. D15-1846 Projet de construction d'habitations
unifamiliales jumelées
638, rue Populaire / lot 5 130 557
Kelly Guillaume**

QUE le conseil municipal autorise la construction de trois modèles d'habitations unifamiliales jumelées, avec garage, soit les modèles A, B et C (et modèles inversés) selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par les Architectures Gosselin et le plan d'implantation minute #8071 réalisé par Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, le tout identifié " Annexe # D15-1846 ".

D'abolir la seconde condition applicable au point 35 de la résolution du conseil municipal numéro 249-05-2015 (réf : PIIA D15-0387).

Que les parterres des bâtiments incorporent un jardin de pluie (percolation/rétention) appuyé d'un plan d'aménagement adapté à cette fin (lettre d'entente à conclure avec garantie financière à raison de 25% de la valeur desdits travaux de paysagement).

**21. D15-2123 Projet de construction d'un garage détaché
3123, chemin Saint-Charles / lot 3 859 220
Guy L'espérance**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan réalisé par Dessins Drummond et le plan d'implantation réalisé par M. Guy L'espérance, le tout identifié " Annexe # D15-2123 ".

**22. D15-1907 Projet de construction accessoire
987, rue Saint-Louis / lots 2 438 865 et
2 442 252
Denis Roy**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction d'une remise selon le plan réalisé par M. Denis Roy, le tout identifié "Annexe # D15-1907 ".

**23. D15-2128 Projet de rénovation résidentielle
420, côte de Terrebonne / lot 3 316 293
Madame Doris Bernier**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par Mme Doris Bernier, le tout identifié " Annexe # D15-2128".

**24. D15-2067 Projet d'agrandissement résidentiel
34, rue de la Volière / lot 2 020 476
Frantz St-Paul**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Planiplan, le tout identifié " Annexe # D15-2067 ".

**25. D15-1999 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
6661, rue Yannick / lot 1 886 788
Marie-Lyne Charlebois**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par les Industries Bonneville et le plan d'implantation réalisé par Le groupe XYZ Civitas, le tout identifié " Annexe # D15-1999 ".

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 540-11-2015

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer une nouvelle zone, 8260-684, sur le rang Saint-François, et d'y autoriser les usages du groupe Habitation de classes A, B, C et D ainsi que l'usage Institutionnel de classe A dans un objectif de requalification du secteur, soit adopté sous le numéro 1001-229.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 541-11-2015

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'exiger, dans la zone 0266-07 située en façade du chemin des Quarante-Arpents et au nord-est de l'autoroute 640, et dans la zone 9864-72 située sur la montée Dumais, à la croisée du chemin des Quarante-Arpents, que le compostage soit exercé à l'intérieur d'un bâtiment fermé avec ventilation à pression négative et traitement de l'air vicié, soit adopté sous le numéro 1001-251.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 542-11-2015

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal, la communauté scientifique et les organismes de conservation affiliés reconnaissent et favorisent les démarches de conservation des milieux naturels et des espaces verts visant la pérennité de la Ceinture et Trame Verte et Bleue du Grand Montréal;

ATTENDU QUE la Ceinture et Trame Verte et Bleue du Grand Montréal joue un rôle important dans la protection, le maintien, la préservation de la biodiversité et la restauration de la connectivité écologique;

ATTENDU QUE la Ceinture et Trame Verte et Bleue du Grand Montréal est une infrastructure stratégique permettant à la communauté de s'adapter aux impacts des changements climatiques;

ATTENDU QUE la Ceinture et Trame Verte et Bleue du grand Montréal est garante d'une meilleure santé et d'un meilleur cadre de vie pour la population;

ATTENDU QUE les milieux naturels du Corridor forestier du Grand Coteau apportent des biens et services écosystémiques importants à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE des corridors de déplacement des populations fauniques sont essentiels pour le maintien de la biodiversité;

ATTENDU QUE les milieux agricoles sont importants dans la connectivité écologique des milieux naturels et dans la constitution de la Ceinture et Trame Verte et Bleue du Grand Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne participe déjà au renforcement de la biodiversité par l'acquisition et la protection d'un corridor qui fera plus de 460 hectares dans le projet Urbanova et que ce dernier s'insère dans le Corridor forestier du Grand Coteau;

ATTENDU QUE les citoyens bénéficient d'accès aux milieux naturels leur assurant une bonne qualité de vie;

ATTENDU QUE la confection d'un plan d'action régional de conservation et de mise en valeur du Corridor forestier du Grand Coteau favorisera la reconnaissance dudit corridor par la CMM, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE cette reconnaissance et la mobilisation des acteurs locaux favoriseront la recevabilité de projets de conservation ou de mise en valeur à l'intérieur de programmes de subvention existants ou à venir, et ce, pour la CMM, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral;

ATTENDU la recommandation CE-2015-1315-REC du comité exécutif du 28 octobre 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR André Fontaine**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne considère le Corridor forestier du Grand Coteau comme élément essentiel de la Ceinture et Trame Verte et Bleue du Grand Montréal.

QUE la Ville de Terrebonne reconnaît l'importance d'une stratégie de conservation et de mise en valeur intégrée du Corridor forestier du Grand Coteau concertée avec les municipalités/MRC environnantes : Blainville, Bois-des-Filion, Lorraine, Mascouche, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, MRC Les Moulins, MRC Thérèse-de-Blainville.

QUE la Ville de Terrebonne collabore avec l'organisme Nature-Action Québec et les autres villes/MRC ci-haut mentionnées dans la réalisation d'un plan d'action régional subventionné en partie par des bailleurs de fonds associés à Nature-Action Québec afin de faire reconnaître par la CMM, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral le Corridor forestier du Grand Coteau comme élément essentiel de la Ceinture et Trame Verte et Bleue du Grand Montréal.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre d'Environnement Canada, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), aux MRC limitrophes (MRC Les Moulins, MRC de Thérèse-de-Blainville et MRC de L'Assomption), au maire des villes de Montréal, Blainville, Bois-des-Filion, Lorraine, Mascouche, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, au député fédéral des comtés de Terrebonne et de Montcalm ainsi qu'au député provincial des comtés de Terrebonne, Masson et L'Assomption.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 543-11-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire acquérir le lot numéro 2 440 075 du cadastre du Québec pour fins municipales ;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé au 1510, rue Saint-Louis ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-1350-REC du comité exécutif du 4 novembre 2015 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Clermont Lévesque
APPUYÉ PAR André Fontaine**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la promesse de vente, datée du 28 septembre 2015, pour l'acquisition du lot numéro 2 440 075 du cadastre du Québec, d'une superficie de 695,5 m², propriété de la société Bâtisseurs Fortier inc., pour une somme de 190 000\$ plus les montants de 1 600\$ et de 2 495\$ (taxes en sus) pour les études de caractérisation environnementales phases 1 et 2, le tout à être financé par le fonds des parcs et terrains de jeux.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte d'acquisition dudit lot, et ce, suivant un rapport concluant et positif de l'étude de caractérisation des sols phases 1 et 2.

QUE Me Pierre Dagenais, notaire, soit et est mandaté afin de préparer l'acte d'acquisition du lot.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0497 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 544-11-2015

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 9 novembre 2015 au 8 novembre 2016, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Association régionale de kin-ball de Lanaudière	B
Chorale parlez moi d'amour	B
Famille au sommet	B
Groupe scout Lachenaie 27 ^e	B
Les amis de la pétanque	B
Ligue de sac de sable de Terrebonne	B
Comité d'aide aux Lachenois	C
Association Panda – MRC Les Moulins	D
Centre F.A.M. des Moulins	D
Les amis de Lamater	D
Cercle Marguerite de Provence	E
A.B.C des Manoirs	F
Carrefour jeunesse emploi	F
CPE jardins soleil	F
CPE les petites girouettes	F
Club de water polo de Terrebonne	G
Ligue des sages de Terrebonne	G
Orchestre à vents de Terrebonne	G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 545-11-2015

ATTENDU les recommandations du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition de cinq (5) journées ouvrables de suspension sans solde dans les dossiers numéros BLE-161015-GT et BLE-161015-DR, et d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-141015-DL, et ce, à titre de mesure disciplinaire ;

ATTENDU les recommandations CE-2015-1305-REC et CE-2015-1306-REC du comité exécutif du 28 octobre 2015 et CE-2015-1338-REC du comité exécutif du 4 novembre 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition de cinq (5) journées ouvrables de suspension sans solde dans les dossiers numéros BLE-161015-GT et BLE-161015-DR et l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-141015-DL à être déterminées par la Direction de l'entretien du territoire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 546-11-2015

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'incendie relativement à l'imposition de quinze (15) quarts de travail de suspension sans solde dans le dossier numéro INC-091015-EV, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU la recommandation CE-2015-1337-REC du comité exécutif du 4 novembre 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition de quinze (15) quarts de travail de suspension sans solde à être déterminés par la Direction de l'incendie dans le dossier numéro INC-091015-EV.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 547-11-2015

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

Suivant la recommandation CE-2015-1342-REC du comité exécutif du 4 novembre 2015, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un poste de « technicien analyste d'affaires » à la Direction des technologies de l'information, et ce, dans le cadre de l'acquisition et de l'implantation d'une nouvelle solution logicielle pour la Direction des incendies et la Direction de la police.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 548-11-2015

ATTENDU QUE la Direction de la police souhaite modifier son organigramme afin de continuer à répondre adéquatement aux attentes organisationnelles ;

ATTENDU QUE le rapport de M. Marc Brisson, directeur de la police, recommande les modifications suivantes à l'organigramme de la Direction de la police, soit :

- l'abolition de :
 - la division du bureau des normes professionnelles et affaires publiques ;
 - ainsi que la division administrative ;pour devenir la division des services auxiliaires ;
- Le titre du poste de directeur adjoint, bureau des normes professionnelles et affaires publiques, est renommé directeur adjoint, division des services auxiliaires, et relèvera du directeur de la police ;
- Le titre du poste de capitaine, bureau des normes professionnelles et affaires publiques, est renommé capitaine, section normes professionnelles et affaires publiques, et relèvera du directeur adjoint, division des services auxiliaires ;
- Le poste de chef de service, division administrative relèvera du directeur adjoint, division des services auxiliaires, et est renommé chef de service, section des services administratifs ;
- Le titre du poste de coordonnatrice administrative, section des ressources matérielles et brigade scolaire, est renommé coordonnatrice administrative, ressources matérielles et brigade scolaire ;
- Le titre du poste de coordonnateur administratif, section des ressources financières, est renommé coordonnatrice administrative, ressources financières.

ATTENDU la recommandation CE-2015-1339-REC du comité exécutif du 4 novembre 2015;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR **Clermont Lévesque**
APPUYÉ PAR **Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le nouvel organigramme de la Direction de la police avec les modifications mentionnées ci-dessus, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et nomme M. Sylvain Théorêt à titre de directeur adjoint, division des services auxiliaires, à compter du 10 novembre 2015.

QUE le salaire de M. Théorêt soit fixé à l'échelon 9 de la classe 10, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 549-11-2015

ATTENDU l'acceptation d'une (1) fiche de projet de nouvelle initiative (2015 POL 5) pour l'acquisition et l'implantation d'une nouvelle solution logicielle en remplacement du logiciel de gestion en sécurité publique en utilisation présentement ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-1342-REC du comité exécutif du 4 novembre 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte l'offre de services de la firme ICO Technologies de Shawinigan, datée du 20 juin 2014, pour le développement d'une application logicielle moderne et intégrée de gestion de la sécurité publique, le tout pour un montant n'excédant pas 103 200\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0508 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise MM. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, Marc Brisson, directeur de la police, et Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente et tous documents à intervenir avec la firme ICO Technologies.

L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon les paragraphes 6 c) et d) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, le tout suivant la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, datée du 2 novembre 2015.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 550-11-2015

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
